

Membres présents :

Edmond GELLY
Yvan CREACH
Eric ROLLAND
Christian MEUNIER
Peggy MOREL
Frédéric VIAL-TISSOT

Micheline BLAMBERT
Jean-Marie MORTEMOSQUE
Astrid JEYMOND
Bertrand LE MENESTREL

Nicolas IDELON
Charles DICO
Michel LAMBERTON
Laurence ROBERJOT

Absents : Patrick VIALLE; Géraldine GIRAUD; Leila GARCIA

Pouvoirs :

Patrick VIALLE → Eric ROLLAND
Géraldine GIRAUD → Astrid JEYMOND

Compte rendu

1 - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 février 2013.

Soumis à l'appréciation du conseil municipal par le Maire, le compte rendu de la séance du 19 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 - budgets

En préambule, le Maire rappelle que les montants des **dépenses** et **recettes** affichés dans **les comptes administratifs** sont exactement ceux fournis par le Percepteur.

D'autre part il précise que les dépenses affichées au budget 2013 ne sont que des **prévisions de dépenses** approchées au mieux mais toujours légèrement supérieures à la réalisation de manière à ne pas avoir à engager des décisions modificatives à tout instant pour adapter les prévisions aux dépenses réelles.

Par contre les recettes affichées sont des **recettes sûres** pour lesquelles la commune a reçu **les écrits en attestant**. Les recettes fiscales inscrites **sont celles attendues et notifiées par le Directeur des Finances Publiques** sur la base des taux d'impositions 2012.

Toujours en préliminaire, Jean Marie MORTEMOSQUE présente à l'assemblée à l'aide de graphiques les dépenses et recettes de fonctionnement de la commune qui montre clairement la part de chacune d'elle Il montre aussi la recette supplémentaire apportée par l'augmentation de 2% des taux d'impositions. (Voir document ci-joint)

2.1 - Présentation du compte administratif 2012 et de la DM 1

Jean Marie MORTEMOSQUE adjoint aux finances présente conjointement le compte administratif 2012 et la Décision Modificative N° 1.

Au cours de la présentation, les explications et précisions demandées sont données par Claudine REY (secrétaire chargée de la comptabilité) l'adjoint aux finances et le Maire.

Aménagement du village

Lors de la commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal, du 11 mars 2013, il a été convenu que la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de l'aménagement du village, bien que son financement soit possible sur 2013, ne soit pas inscrite au budget 2013 pour les raisons suivantes :

1 - En séance du 28 novembre 2012, le Conseil municipal a validé par délibération **l'AVP (Avant projet)** prévoyant une enveloppe financière affectée aux travaux ramenée de **939 214 € HT** à **855 000 € HT** qui se présente ainsi :

- **Tranche ferme :** **157 000 € HT**
- **Tranche conditionnelle 1 :** **546 000 € HT**
- **Tranche conditionnelle 2 :** **152 000 € HT**

2 - Partie "TRAVAUX" : il est nécessaire de finaliser les démarches pour engager la phase "travaux". Pour cela le maître d'œuvre de la commune (B&R Ingénierie) doit être sollicité pour :

- Engager la mission projet (PRO) pour l'ensemble de l'opération d'aménagement de la traversée du village dans les conditions fixées au marché de maîtrise d'œuvre **comme il lui a été demandé par courrier** après que le conseil municipal ait validé l'AVP le 28 novembre.
- Etablir le dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Lancer la consultation
- Réceptionner et analyser les offres
- Choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.
- Valider le choix par délibération du Conseil municipal et autoriser le Maire à signer le marché de travaux.

3 - Validité de la subvention d'Etat (DETR) de 85 000 € prorogée par arrêté préfectoral jusqu'au **7 juillet 2013**. Cela signifie que les travaux **doivent être engagés avant le 7 juillet 2013 ou à défaut disposer d'un marché de travaux signé avec une entreprise pour cette date**.

4 - Considérant l'état d'avancement du projet énoncé ci-dessus (AVP) l'obtention d'un marché signé paraît bien improbable pour le 7 juillet 2013.

5 - Si la commune voulait entreprendre les travaux **après** le 7 juillet 2013, c'est toujours possible, mais elle s'engagerait à les réaliser **sans subvention** du fait que la subvention de **85 000 € est caduque** et **qu'une fois les travaux engagés, aucune aide financière n'est accordée**.

6 - Partie "FINANCES" : Les aides au financement du projet sont essentielles pour la commune, c'est la raison pour laquelle la commission a proposé le report des travaux afin de s'assurer du maximum d'aides possibles. Pour cela il convient :

- D'établir un dossier de demande de subvention DETR portant sur **855 000 €** de travaux.
- De solliciter une subvention dans le cadre du **"contrat de rivière Sud Grésivaudan"** pour l'aménagement des berges du Merdaret. (Dossier suivi par Nicolas IDELON)

7 - il est à noter aussi qu'ERDF doit procéder au cours de l'année 2013 (date non précisée) à l'enfouissement d'une ligne électrique moyenne tension dans la traversée du village.

Eric ROLLAND, au nom de la commission des travaux, qui a beaucoup travaillé sur le projet d'aménagement du village, fait part de sa totale désapprobation sur la décision de la commission des finances de ne pas inscrire le financement de la tranche ferme de l'aménagement du village au budget 2013.

Le Conseil municipal reconnaît bien volontiers le travail fourni par la commission des travaux animée par Eric ROLALND et comprend bien son profond mécontentement mais la procédure pour engager les travaux est incontournable et demande encore du temps pour être

finalisée. Il est aussi primordial pour la commune de disposer des aides au financement sûres et précises avant d'engager un investissement de 855 000 €

Vote du compte administratif 2012

Après que le Maire se soit retiré, il est procédé au vote par bulletins secrets du compte administratif 2012 sous l'égide de Jean Marie MORTEMOSQUE Adjoint aux finances.

- Nombre de votants : 15
- Avis favorable : 14
- Un bulletin blanc : 1

Vote des taux d'impositions communaux

Taxes locales	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'habitation	14,40	14,40
Taxe foncière (bâti)	16,46	16,46
Taxe foncière (Non bâti)	39,76	39,76
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	21,56	21,56

A l'unanimité des membres présents les taux d'imposition des quatre taxes locales 2013 sont maintenues au taux 2012.

Vote de la décision modificative N°1

Par vote à bulletin secret le Maire procède au vote de la DM1

- Nombre de votants : 16
- Ais favorables : 8
- Bulletins blancs : 4
- Avis défavorables : 4

La décision modificative N° 1 est approuvée par le Conseil municipal.

Emprunt 2013

En fonction du besoin de financement pour les investissements 2013, Jean Marie MORTEMOSQUE consultera les banques pour un emprunt de 700 000 €.

3 - Délibérations.

3.1 - Ecole primaire : Avenants de travaux

Le Maire explique que lors des études préliminaires aux travaux le bureau d'étude avait omis de prendre en compte le désamiantage du local de la cantine scolaire situé au rez-de-chaussée et qu'il est indispensable d'entreprendre le désamiantage des 51 m² de ce local objet de l'avenant N°1 ci-dessous pour l'entreprise MATHYS.

Avenant N° 1 : Entreprise MATHYS - lot 00 Désamiantage

- **Montant de l'avenant : 7 305,00€ HT**

Avenant N° 3 : Entreprise TOUTENVERT - Lot N° 15 VRD Aménagements.

Cet avenant est constitué des travaux supplémentaires suivants :

1. Tranchée supplémentaire pour dévoiement des réseaux secs jusqu'à l'ancienne école maternelle pour un montant de **6 585 € HT**.
2. Fourniture et pose de regards pour raccordement de l'AEP au bâtiment de primaire pour un montant de **1 450 € HT**.

3. Soit un avenant d'un montant total de **8 015 € HT**.

A l'unanimité des membres présents, par délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable à ces deux propositions d'avenant.

3.2 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Suite à la réunion de la commission de la commission du **4 mars 2013** le **plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics** a été présenté par Eric ROLALND et approuvé par la commission qui demande à l'assemblée de valider ce plan.

Avis favorable unanime du conseil municipal

Information importante du Territoire Sud Grésivaudan du Conseil général

Les dossiers de demande de subvention pour les aménagements des accès handicapés et de sécurité sont à déposer avant fin avril à la Direction du Territoire pour des subventions prévues en 2015-2016.

3.3 - Demande de subventions pour acquisition d'abribus.

Eric ROLLAND informe l'assemblée que le remplacement des abribus dont la dépense a été inscrite au budget 2012, est susceptible d'être subventionnée par le Conseil général et qu'à ce titre il revient au conseil municipal de délibérer pour demander la subvention.

Avis favorable unanime du Conseil municipal.

3.4 - Convention ATSAT avec la Direction Départementale des Territoires.

Eric ROLLAND propose au Conseil municipal d'autoriser par délibération le Maire à signer la convention ATSAT avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires)

Avis favorable unanime du Conseil municipal.

4 - Questions et informations diverses.

4.1 - Plan Local d'Urbanisme

OBJET : ETUDES COMPLEMENTAIRES

Lot 2 : Cartographie des aléas naturels prévisibles et zonage des risques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée le 27 novembre 2012 selon la procédure adaptée MAPA [(articles 28, 72 et 74 du Code des Marchés Publics(CMP)]. Trois offres ont été remises dans les délais pour le lot 2 : Cartographie des aléas naturels prévisibles et zonage des risques.

Il s'agit de :

- 1/ GEOLITHE,**
- 2/ MB Mangement,**
- 3/IMSRN.**

En conclusion de l'analyse des offres, il s'avère que celle de **GEOLITHE**, classée N°1 selon les critères de jugement des offres énoncés à l'avis d'appel public à la concurrence pour le lot N°2, peut être qualifiée d'économiquement la plus avantageuse.

La commission propose à l'assemblée délibérante de retenir le bureau GEOLITHE pour un montant de **5 810.00 €** hors taxes soit **6 948.76 € TTC**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'offre du bureau **GEOLITHE pour le lot N°2** : cartographie des aléas naturels prévisibles et zonage des risques dans le cadre des études complémentaires du P.L.U. pour un montant de **5 810.00 €.HT** soit **6 948.76 € TTC**.
- **CHARGE et AUTORISE** le Maire à signer le marché avec le bureau **GEOLITHE**.

4.2 - Marandan

Bertrand LE MENESTREL informe l'assemblée de la réponse qu'il a reçue du Directeur des relations avec les Collectivités à propos de la transformation éventuelle de la DSP en bail commercial. Cette réponse confirme que l'avis, rédigé par un certain M. Hégédus – dont on ne connaît pas les fonctions exactes – et envoyé sous forme de courriel, n'oblige en rien la Commune en dépit de sa tonalité catégorique. Elle indique au surplus qu'un vrai contrôle de légalité sera exercé quand l'acte consacrant la transformation de la DSP sera soumis au bureau compétent de la Préfecture.

Il signale également qu'il a répliqué au Directeur le 4 avril que sa réponse était incomplète dans la mesure où elle ne précisait toujours pas les fonctions de ce M. Hégédus, et qu'elle ne relevait pas la fragilité des arguments juridiques soulevés par ce dernier pour condamner l'abandon de la DSP.

Il informe enfin le Conseil qu'une copie de ces deux courriers lui sera envoyée incessamment.

4.3 - Travaux de plomberie

Bertrand LE MENESTREL informe le Conseil qu'il a eu l'occasion d'examiner deux contrats passés par la Commune avec une entreprise de plomberie, portant sur la maintenance de certains appareils. Il a pu constater que l'exécution des contrats laissait à désirer, et qu'en particulier la mise à jour des tarifs de référence n'était pas faite régulièrement. Il attire l'attention du Conseil sur le préjudice que cela peut causer aux citoyens de St Romans.

4.4 - Réforme scolaire

Micheline BLAMBERT propose qu'une commission soit constituée pour la mise en place de la réforme scolaire prévue à la rentrée de septembre 2014.

Membres de la commission :

Micheline BLAMBERT, Laurence ROBERJOT, Peggy CARPON, Astrid JEYMOND

4.5 - Cantine Saint -Just de Claix

Suite au courrier adressé par Edmond GELLY au Maire de Saint-Just de Claix au sujet du prix des repas fournis par le restaurant scolaire de Saint-Just de Claix, vous trouverez ci-joint le courrier en réponse fourni par la commune de Saint-Just de Claix.

4.6 -Remplacement du Docteur Chetail

Suite à l'entretien de Micheline BLAMBERT, Jean Marie MORTEMOUSQUE et Edmond GELLY avec le Docteur MEHL, il s'avère que la venue de deux jeunes Docteurs en remplacement du Docteur CHETAIL faciliterait la décision des éventuels candidats.

Pour sa part la commune serait en mesure d'accueillir un des deux Docteurs dans le local libre situé au rez-de-chaussée de la Résidence des Lavandières, l'autre pouvant occuper le cabinet du Docteur CHETAIL.

4.7 - Dates des prochaines réunions

- Samedi 13 avril à 10 h 30 : Inauguration de l'école maternelle
- **Jeudi 18 avril à 11 heures : réunion de chantier de l'école primaire "spéciale élus".**
- Lundi 29 avril à 19 heures : Assemblée générale du SICTOM à Chatte.
- Mardi 14 mai à 18 heures : Conférence Territoriale du CG 38 à Saint Marcellin
- **Jeudi 16 mai à 20 heures : Réunion du Conseil municipal.**

A Saint-Romans le 11 avril 2013

Le Maire :
E.GELLY